



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 31 janvier 2025

Échouage de biomédias sur nos côtes bretonnes : l'A.N.E.L. et Vigipol s'indignent et portent plainte

L'ANEL et VIGIPOL unissent leurs forces, depuis novembre 2024 des arrivages massifs de biomédias verts sont signalés, ces petits éléments étoilés en polyéthylène, recouvrent désormais de nombreuses plages du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Utilisés comme supports à micro-organismes, ils pourraient provenir aussi bien d'installations à terre que de la cantine de navires, ces matières hautement persistantes constituent une menace pour les écosystèmes marins et côtiers. **Cette situation est préoccupante et demande une réaction forte, nous décidons donc de porter plainte contre X.**

Ce n'est pas la première fois que la côte bretonne subit ce type de pollution. En 2023, l'A.N.E.L. avait déjà porté plainte contre X après l'échouage massif de granulés de plastique. **Nous refusons de laisser se banaliser la répétition de ces épisodes polluants, qui nuisent gravement à la biodiversité marine et à l'économie littorale.**

En effet, ce sont les communes qui sont les premières concernées. Elles ont la responsabilité de protéger leurs administrés et de préserver leur écosystème littoral. Les communautés côtières se mobilisent pour dépolluer et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires. Il est essentiel de déployer tous les efforts possibles afin de limiter au maximum les négligences responsables de ces échouages car **l'impact financier et écologique est lourd, alors même que ces pollutions résultent de pratiques de tiers.**

Face à l'ampleur de cette nouvelle crise environnementale, l'A.N.E.L. et le syndicat mixte Vigipol joignent leurs forces en déposant une plainte collective contre X. Nous invitons toutes les communes touchées, adhérentes ou non, à nous rejoindre afin de :

- Établir les responsabilités dans l'origine de ces rejets,
- Obtenir réparation des préjudices subis par nos territoires,
- Renforcer les contrôles et la réglementation pour prévenir de futures pollutions similaires.

Un premier dépôt a été réalisé dans la commune de Plouzané début janvier.

Laisser ces biomédias envahir nos plages sans réagir serait négliger la santé de nos écosystèmes et l'avenir de nos côtes. Nous exigeons plus de transparence sur la chaîne logistique et l'utilisation de ces matériaux, autant en mer que sur la terre. **Des contrôles accrus, une traçabilité rigoureuse et des sanctions adaptées** doivent être instaurés pour endiguer définitivement ces échouages.

Une mobilisation collective pour la préservation des littoraux

Les littoraux constituent un patrimoine commun vital à la France, tant sur le plan environnemental qu'économique et touristique. L'A.N.E.L. et Vigipol affirment que **la lutte contre ces pollutions ne doit plus reposer uniquement sur les collectivités locales**. Nous appelons tous les acteurs concernés à prendre leurs responsabilités pour protéger durablement nos côtes.

Contacts presse :

A.N.E.L. : Pierre-François Bourdin – communication@anel.asso.fr | 06.81.56.22.73

Vigipol : Laurine Lebrun – communication@vigipol.org | 06.81.21.82.13

Unis, nous sommes plus forts